

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
du 31 mai 2024 - 20h30

Conseillers présents : Nathalie DURANTON – Maire	Membres en exercice : 11
Marcel Bernard SIMBELIE – 1 ^{er} Adjoint	Présents (Quorum) : 8
Laurent JUBERTIE – 2 ^{ème} Adjoint	Procuration : 3
Hubert LAMOTHE – 3 ^{ème} Adjoint	Votants : 11
Céline CERTES, Pierre SINDOU, Laurent GAY, et Sébastien MONTEIL	
Absents excusés : Isabelle SOL (procuration à Nathalie DURANTON), Michaël LÉA (procuration à Pierre SINDOU) et Élodie BOULANGER (procuration à Céline CERTES)	
Secrétaire de séance : Laurent GAY	

Accord à l'unanimité du Procès-Verbal du 12/04/2024

1) Rapport Chambre Rég^{ale} des Comptes sur Communauté de Communes Midi Corrèzien

Mme le Maire présente au conseil le rapport qui comporte les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté de communes, de 2017 à 2022. Le rapport indique un fonctionnement satisfaisant de l'instance, rappelle la nécessité de formation des élus, de communication interne et externe. La Chambre invite à finaliser le pacte financier et fiscal, à réfléchir à un projet de mutualisation, et recommande d'établir un rapport annuel d'activité. Elle fait également apparaître une diminution des capacités d'autofinancement. Le rapport complet est consultable en mairie.

2) Tableau de classement de la voirie communale

Le tableau de classement étant très ancien, sa mise à jour était très nécessaire par rapport aux voies qui bénéficient d'un entretien régulier par la commune, d'une part, et, d'autre part, par rapport à la longueur de voirie mesurée, qui détermine notamment la dotation de fonctionnement versée par l'État. Ce classement des voies détermine également celles qui peuvent bénéficier de la subvention DETR pour les travaux réalisés.

Mme le Maire précise que la mise à jour envisagée du tableau de classement de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies, qui resteront ouvertes à la circulation publique. Elle rappelle également que le classement de voies ou chemins en voies communales, ou le déclassement de celles-ci, relève de la compétence du Conseil Municipal.

L'important travail réalisé par Laurent GAY et Pierre SINDOU permettra d'avoir un tableau de classement de la voirie tenant compte de toutes les voies de liaison entre elles mais également les voies d'accès aux habitations, régulièrement entretenues par la commune et qui étaient, pour certaines répertoriées en chemin rural.

Le Conseil Municipal approuve et décide à l'unanimité la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale, dont le linéaire mis à jour est le suivant :

- Chemins ruraux :	1 356 ml
- Voies Communales :	18 538 ml
- TOTAL :	19 894 ml

Ce travail a permis également de signaler que certaines voies n'avaient pas été nommées lors du programme d'adressage. Le Conseil accepte à l'unanimité les dénominations proposées pour les voies situées dans le bourg :

- Passage de la Mairie,
- Passage du cimetière,
- Impasse du cimetière.

3) Point sur l'urbanisme

Des investigations sont en cours sur le coût de la révision de l'AVAP : une réunion avec les élus communautaires en charge de l'urbanisme est prévue ; le conseil communautaire doit valider le lancement de l'étude de révision et la participation financière de la commune.

PLUi : la mise en évidence de zones de densification (espaces urbanisés ou agglomérés, espaces à vocation d'équipements, espaces non bâtis situés dans un espace urbanisé) ôtées du calcul des zones à urbaniser, permettra de rester dans la limite des zones urbanisables imposée par l'État. Le bureau d'étude a pour objectif d'arrêter le PLUi au 01/01/2025 pour mise à l'enquête publique en suivant.

4) Point travaux et programmes en cours

Sinistre parking : Mme le maire a indiqué lors de la réunion avec les experts le 15/04 que c'était la dernière réunion pour faire avancer la situation. Elle a rappelé les engagements pris lors de la dernière réunion et non respectés une fois de plus et a précisé qu'une action en justice était envisagée si le blocage persistait.

Un point a été fait sur les devis manquants et sur la planification prévue.

Il a été demandé à la commune de préciser à quelle hauteur elle participerait au coût de l'enrobé, qui viendrait en supplément. La commune a indiqué un montant de participation (et non un pourcentage). Il a été rappelé que la commune n'avait pas la jouissance de ce parking depuis plus de 2 ans.

À ce jour, le dossier n'avance pas malgré la fourniture des éléments par la commune et les multiples relances. L'implantation de l'assainissement suite au sinistre n'étant pas déterminée, les élus travaillent sur les solutions possibles.

Assainissement bourg : une nouvelle réunion complémentaire avec le bureau d'étude est prévue le 04/06 suite à celle du 19/03/2024, avant de prendre une décision sur l'assainissement au bourg.

Point Com.Com Midi Corrèzien sur voirie communautaire :

Route de Traversat : premiers travaux prévus en juin, avec limitation de tonnage, revêtement ultérieurement ;

Route de Pommier : travaux prévus avec fonds de concours pour moitié demandé à la commune, soustraction faite de la DETR attribuée ;

Mur de Creffont : réfection du mur prévue prochainement, suite au dommage lié à la fibre.

5) Point Commissions Communales

Organisation du repas communal du 8 septembre : prévoir les réservations préalables nécessaires et lancer les invitations courant juillet.

Forêt-jardin : une demande de bénévoles a été reçue en mairie pour l'organisation d'une réunion de présentation des projets à venir. La commission Vie Sociale et Solidarité va proposer une date.

6) Point réunions extérieures

Réunion Bureau communautaire le 28/05/2024 : de gros travaux sont nécessaires à la piscine d'Altillac ; elle sera donc fermée cette saison.

Comité syndical SIRTOM : réflexion sur la tarification différenciée entre colonnes et bacs et mise à jour du règlement intérieur des déchèteries.

Signes lapidaires - réunion le 31/05 à Noailhac : projet en cours de finalisation (prospectus, site internet et pupitre), orchestré par l'association Noailhac Patrimoine. Les promeneurs pourront ainsi, grâce l'application dédiée, avoir toutes les explications sur les signes lapidaires visibles sur l'église de Ligneyrac et visualiser sur leur téléphone l'intérieur de l'église, bien qu'elle soit fermée. Ce projet a bénéficié de subventions à hauteur de 79 %. La participation à verser par la commune s'élève à 336, 59 €.

7) Élection européenne : organisation du scrutin du 09/06/2024

Mme le Maire rappelle l'organisation du scrutin, à un seul tour, et élabore avec les élus présents le tableau des permanences du bureau de vote ouvert de 8h à 18h

8) Informations et Questions diverses :

- Tour du Limousin : passage sur la commune le 15/08/24 sur RD 19, de Turenne-Gare vers Route du Château de la Rue : signaleur(s) nécessaire(s) au croisement des 2 voies
- Remerciements Rugby Club Meyssac pour subvention

Séance levée à 22h45.

- 5 JUL. 2024

Secrétaire de séance,

Laurent GAY

Le Maire,

Nathalie DURANTON.

